

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 07 JUIN 2017

SÉANCE ORDINAIRE

*L'an deux mil dix-sept, le 07 juin les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, en session ordinaire, sur la convocation de Madame le Maire en date du 1<sup>er</sup> juin, sous la présidence de Madame Geneviève THIL, Maire.*

**Présents :** Mmes, Ms ICAME Christine, THIL Jean-Marc, SOUCHON Dominique, STEINMETZ Béatrice, FRELIGER Henri, PHILIPPE René, FRANTZ Boris, KUKOVICIC Céline, HARSLEM Gérard.

**Absent non excusé :** GRIMMER Bernard

## **I) Dématérialisation des actes administratifs et des documents budgétaires**

Considérant les instructions de l'Etat en ce qui concerne le déploiement de la dématérialisation et du contrôle des actes administratifs (délibérations du Conseil Municipal et arrêtés du Maire) et des documents budgétaires, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la signature d'une convention avec les services de l'Etat pour l'envoi dématérialisé des différents actes cités ci-dessus dans un souci d'efficacité, d'économie de papier, d'économie de frais d'affranchissement, et par conséquent un gain de temps et de productivité substantiels.

Considérant que le contrôle de légalité délivre un accusé de réception qui est attaché à l'acte et qui remplace le tampon de visa.

Considérant que l'application « Berger-Levrault Echanges Sécurisés » de la Société Berger-Levrault Magnus permet cette transmission, que la commune, est adhérente à cette plate-forme, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention avec les services de la Sous-Préfecture en ce qui concerne la télétransmission des actes suivants :

- Délibérations du Conseil Municipal
- Arrêtés du Maire
- Documents budgétaires

**CONFIE** à la Société Berger-Levrault Magnus les aspects de routage des dits actes.

## **II) Informations sur le dossier d'aménagement voiries et enfouissement des réseaux rue de la Forêt**

Madame le Maire fait un point sur le dossier de travaux. La Sté FLUX finalise les dossiers pour lancer les appels d'offre.

Les travaux de voirie devraient débiter au 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2017.

Pour limiter la vitesse rue de l'Eglise, le sens de circulation sera modifié par la mise en place d'un sens unique et la réalisation de chicanes en matérialisant des places de stationnement sur la route. Si ce procédé s'avère insuffisant, il sera envisagé d'installer des chicanes fixes (bordures, pots de fleurs etc...)

## **III) Questions diverses**